

---

## Penser la dimension de commun de la monnaie à partir de l'exemple des monnaies complémentaires locales

*Money as a Common Through the Example of Local Complementary Currencies*

**Jean-Michel Servet et Sophie Swaton**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/3943>

DOI : [10.4000/interventionseconomiques.3943](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.3943)

ISBN : 1710-7377

ISSN : 1710-7377

### Éditeur

Association d'Économie Politique

### Référence électronique

Jean-Michel Servet et Sophie Swaton, « Penser la dimension de commun de la monnaie à partir de l'exemple des monnaies complémentaires locales », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 59 | 2018, mis en ligne le 01 janvier 2018, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/3943> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.3943>

---

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

---

# Penser la dimension de commun de la monnaie à partir de l'exemple des monnaies complémentaires locales

*Money as a Common Through the Example of Local Complementary Currencies*

Jean-Michel Servet et Sophie Swaton

---

## 1. Introduction

- 1 Depuis les travaux d'Ostrom (2002, 2005) un nouveau paradigme réintroduit la production (Rifkins, 2014) dans la pensée économique et invite à une relecture de la réciprocité en l'appliquant au champ monétaire, à condition de s'extraire d'une interprétation limitant cette dernière au don contre don. C'est ce que veut montrer cette communication en se basant sur l'exemple des monnaies locales. Trois sections structurent l'article. La première présente de manière plus explicite les bénéfices des approches de la dette et du don dans une perspective critique de l'économisme tout en formulant une hypothèse sur la dimension occultée du partage. La deuxième section propose une approche renouvelée de la réciprocité et du partage à travers une réinterprétation de certaines monnaies dites « primitives », sujet largement traité depuis plus d'un siècle par l'anthropologie (Morvant-Roux et Servet, 2014). Enfin, l'ultime section est consacrée à l'analyse d'un exemple concret de cette approche renouvelée de la réciprocité et du partage appliquée aux monnaies locales complémentaires.

## 2. Don et dette dans les approches contemporaines de la monnaie par l'anthropologie économique

- 2 De nouvelles recherches autour de la dette et du partage sont apparues dans les années 1995, sous l'impulsion notamment de Michel Aglietta et André Orléan, dans le prolongement de leur ouvrage *La violence de la monnaie* (1982) qui s'inspirait d'abord de la

rivalité mimétique girardienne. Ces chercheurs ont invité à repenser les liens entre confiance, finance et monnaie. Leurs réflexions se sont cristallisées dans un ouvrage collectif faisant figure de référence : *La monnaie souveraine* (1998). Les différents rapports (Basle, 1999 ; Breton, 2000 ; Caillé, 2002 ; Grenier, 2000 ; Lordon, 2000 ; Marcovitch, 2000 ; Piron, 2002) de *La monnaie souveraine* insistent sur la rupture théorique avec la vision contractualiste et marchande de la monnaie dominante parmi les économistes *mainstream*. Pour ceux-ci, la monnaie est un outil pouvant être déduit seulement du marché et de la valeur. Au contraire, plusieurs contributions dans *La monnaie souveraine* mobilisent l'anthropologie, l'économie, l'histoire et la psychologie pour démontrer une inversion théorique selon laquelle le marché, comme expression de la concurrence, pré suppose l'institution de la monnaie. Les diverses contributions mettent en avant trois traits essentiels qui structurent d'ailleurs les parties de l'ouvrage : la dette, la souveraineté et la confiance (Théret, 2007 ; Boyer, 2008). Une synthèse de cette approche appliquée au temps présent et à l'évolution des sociétés de classes (en abandonnant largement le champ anthropologique) a été donnée par Michel Aglietta associé à Pepita Ould Ahmed et Jean-François Ponsot dans *La monnaie entre dettes et souveraineté* (2016).

- 3 Précisément, ce triptyque entretient des relations spécifiques. Selon Alary et Blanc (2013, p. 16) « la dette construit des interdépendances nécessaires à l'organisation sociale d'une société monétaire et nous ne connaissons pas de société sans monnaie. »<sup>1</sup> Les auteurs distinguent les dettes libérales ou dettes contractuelles de type marchand qui s'inscrivent dans un processus de circulation des marchandises et sont librement consenties. Une fois acquittées, elles disparaissent. C'est ce qui les différencie des dettes tutélaires non libérales dont la libération ne peut provenir que de la mort ou de la disparition. L'individu est ainsi lié au groupe par l'intermédiaire de l'autorité souveraine dont il ne peut s'extraire. Tel est le cas des dettes de vie monétaires et des dettes fiscales.
- 4 De plus, en tant qu'institution, la monnaie implique également la confiance, autre caractéristique du triptyque. Dans *La monnaie souveraine* (1998), trois différents niveaux de confiance sont retenus : la confiance méthodique, la forme hiérarchique de la confiance, et la confiance éthique. Ces trois niveaux sont respectivement relatifs au comportement mimétique des acteurs usant de la monnaie ; à la garantie de celle-ci par un pouvoir collectif investi d'une souveraineté protectrice ; à une autorité symbolique reconnue de normes et de valeurs fondant l'appartenance sociale. Notons avec Alary et Blanc (2013) que ces trois niveaux sont clairement articulés à l'instar de l'exemple du *trueque* argentin (Saiag, 2016) et de l'euro (Ponsot et Vallet, 2013). Enfin, ces exemples témoignent également de l'importance de la souveraineté, notamment l'articulation entre souveraineté politique et monétaire sachant que, « généralement, c'est la souveraineté politique qui domine la question monétaire » (Alary et Blanc, 2013, p. 19 ; Ponsot et Vallet, 2013 ; Guyomart, 2013) ; même si cela ne se vérifie pas notamment dans le cas de l'euro en Europe (Théret, 2013) et par conséquent pour les monnaies qui en émanent comme le CFA de l'Afrique occidentale et celui de l'Afrique centrale ou le franc Pacifique.
- 5 Dès lors, on peut dire que *La monnaie souveraine* établit les bases d'une conception de la monnaie comme vecteur de relations d'interdépendances. Si la monnaie est instituée, elle est aussi instituante. Dans le triptyque dette, souveraineté, confiance, la dette joue un rôle central. Néanmoins, si la dette est bien distinguée dans sa nature soit contractuelle soit tutélaire, cette dernière forme se distingue également d'une mise en commun. Or, cette dimension du partage est largement occultée dans *La monnaie souveraine*, au profit d'une analyse principalement centrée sur la circulation. Le lien avec la production n'est

pas établi<sup>2</sup>. Bien que s'affranchissant d'une forme de réductionnisme économique, cette lecture de la dette reste donc marquée d'une « idéologie catallactique » (Servet, 2013) donnant le primat à l'échange, fut-il non économique, plutôt qu'au partage. Comme le résumait Alary et Blanc (2013, p. 21) suivant Servet (2013) :

« Dans la notion de partage, le lien de subordination consubstantiel à la dette disparaît. L'individu n'appartient pas au corps social en raison de dettes, mais pour ce qu'il partage avec le groupe, et en aucun cas le commun ne peut être individualisé. Cette approche conteste plus généralement l'idée de modernité et s'appuie sur le primat du collectif. Un corps social met en partage un 'commun inaliénable' qui donne à tout individu, partageant le même commun, le sentiment d'appartenance. Dès lors, comprendre l'importance de la monnaie mériterait certainement un examen attentif des articulations entre le partage et la dette, le partage et la confiance (la confiance éthique par exemple semble être en partage), le partage et la souveraineté ».

- 6 Pour l'heure, nous proposons une approche renouvelée de la réciprocité sous l'angle du partage en appliquant ensuite cette hypothèse d'une institution monétaire de la société par le partage aux monnaies locales complémentaires.

### 3. Pour un renouveau de la réciprocité sous l'angle du partage

- 7 Si Coppet interprète la monnaie des *Aré aré* (Mélanésie) durant les rites funéraires selon l'idée d'une circulation et le principe d'une dette sous forme de don et de contre don, Servet (2015, p. 11) l'interprète comme un dépôt temporaire puisqu'il y a retour de la monnaie à ses détenteurs initiaux. Personne ne possède donc ces monnaies de manière absolue. Leur usage est certes hiérarchisé, mais simultanément et obligatoirement partagé au sein d'une communauté. On est bien dans le principe d'un partage de leurs usages, partiel ou total, non dans la possession ou la propriété. En résumé, la souveraineté monétaire est ici partagée. Le prêt équivaut ici à une forme de dépôt. Les transferts de monnaie observés sont nécessaires à la manifestation de la société comme totalité. Dans les rites où entre la monnaie, il y a fractionnement symbolique, tant du corps humain que du corps social. En ce sens, le transfert est moins le gage d'une dette que la mémoire des relations, faisant de la monnaie le support et le moyen de visualiser l'interdépendance de celles-ci. C'est ainsi que se comprend le recours d'un groupe à un autre en matière d'usage de paléomonnaies : « il y a partage des biens grâce à une hiérarchie des droits d'accès et d'usage » (Servet, 2015 p. 13). Cela peut être éclairé par une relecture de Karl Polanyi, ces rapports hiérarchisés alliant différentes logiques : protection, entraide, solidarité, notamment *via* une articulation des principes de redistribution et de réciprocité. Ce qui n'exclut pas des rapports hiérarchiques et inégalitaires de dépendance internes aux sociétés, tels qu'entre les aînés et les cadets, hommes et les femmes ou entre des groupes familiaux.
- 8 Partage et réciprocité sont liés. Entendons par partage la possibilité pour ceux reconnus comme membres d'une communauté<sup>3</sup> d'utiliser une ressource instituée comme bien commun. Le plus fréquemment cette ressource porte sur l'eau, la forêt, les ressources halieutiques ou les pâturages en distinguant les biens collectifs de libre accès des biens communs (Ostrom 2002, 2005 ; Baron, Petit, Romagny, 2011). Cette ressource peut

également être la monnaie, à échelon local (Meyer 2012), mais également global (Servet, 2015), en tant que production du volume de liquidités nécessaires au bon fonctionnement des économies. Le partage implique donc de délimiter un groupe d'usagers, les conditions d'accès, d'appropriation, de distribution, de prélèvement et de reproduction de la ressource, le contrôle de cet usage et des capacités d'en tirer des revenus, l'arbitrage d'éventuels conflits d'utilisation et la répression de ceux ne se conformant pas aux règles collectivement acceptées. La mise en commun est constitutive du partage. « Penser en termes de commun au sens du partage, c'est aussi, au-delà de la diversité des formes de circulation des biens, rejeter l'idée d'une marchandisation généralisée de l'ensemble de la vie sociale, ce qui rejoint la position critique de Polanyi »<sup>4</sup>.

- 9 Or, la réciprocité, définie en écho aux travaux de Richard Thurnwald qu'a prolongés Polanyi, s'appuie sur la reconnaissance du partage. Ce trait est fondamental pour saisir le développement du principe polanyien de réciprocité entendu comme une institutionnalisation de la solidarité. Pour Polanyi, un principe d'intégration économique relève d'une logique de complémentarité touchant l'ensemble des activités. Cela inclut celles de circulation, mais aussi celles de production. Si, dans le principe de concurrence, l'interdépendance apparaît au-delà des apparences, mécanique et subie, comme pour le principe de prélèvement - redistribution, en revanche le principe de réciprocité se construit autour d'une interdépendance, consentie ou volontairement recherchée. Cette interdépendance témoigne d'une volonté d'appartenance commune d'éléments différents, essentielle pour le processus d'intégration.
- 10 En ce sens, la réciprocité ne se confond pas avec le don, malgré les superpositions opérées à partir de l'œuvre même de Thurnwald alors qu'il distingue les deux termes. Pour lui, le principe de réciprocité constitue un concept plus fondamental que le don. La répartition par don résulte de la réciprocité, et non l'inverse, ainsi qu'il l'affirme dans la synthèse intitulée *L'économie primitive* : « Donner aujourd'hui signifie recevoir demain. C'est la conséquence du principe de réciprocité qui pénètre tous les rapports entre les primitifs et dont nous pourrions citer de nombreux exemples. » (trad. 1937 p. 149)<sup>5</sup>. Richard Thurnwald comprend la réciprocité comme étant « parmi les premières réactions mentales de l'humanité » (*op. cit.* 1937 p. 191), ce principe étant « sans aucun doute enraciné dans la nature humaine » (*op. cit.* 1937 p. 196). Il comprend donc les pratiques de don comme une conséquence de ce principe. La volonté, la capacité, l'obligation de donner et de rendre ne sont pas présentées comme étant au fondement de la réciprocité. Dans les sociétés dites « primitives », ce qui fonde la réciprocité, c'est la structuration sociale, dominée par des rapports de filiation et des alliances matrimoniales, produisant le schéma d'ensemble de ces transferts, à retour immédiat et/ou comme obligation future. Ces relations déterminent les activités de production communes ou individuelles, les modes d'appropriation collective ou personnelle, le partage de certains biens et de certains droits dans un ensemble où le collectif paraît toujours dominer<sup>6</sup>. À partir des relations internes à une communauté, la prévalence d'une division duale interne, rendant nécessaire la réciprocité, est en quelque sorte projetée sur certaines relations extérieures. C'est ainsi que l'on peut comprendre le fonctionnement des partenariats d'échanges, souvent transmis de génération en génération.
- 11 Ici se joue la relation au partage. Dans *L'Économie primitive* (1937 pp. 339-349, 354), Thurnwald montre la complexité des formes individuelles et collectives de possession et de propriété et la hiérarchie de ces droits selon le type de biens, en distinguant les droits d'usage et l'appropriation rendant possible la cession de certains biens. À propos des

pêches mobilisant plusieurs hommes, parmi lesquels le possesseur d'un canoë, Bronislaw Malinowski (1926 p. 24) explique qu'une pratique active du partage provient du fait que nul ne peut s'affirmer comme propriétaire exclusif d'un bien alors que sa possession crée des obligations à la suite de l'existence d'une hiérarchie de droits d'usage. Les obligations des uns vis-à-vis des autres apparaissent fondées sur une convention d'abord « économique, mais revêtant également un côté cérémoniel ». « C'est ainsi que chaque chaîne de réciprocité est d'autant plus forte qu'elle fait partie de tout un système, très compliqué, de réciprocités. » (Malinowski 1926 pp. 26-27).

- 12 Notons que dans *Trade and Market*, à partir de l'inventaire des différentes formes de circulation de biens, allant chez les Trobriands de dons à des trocs, Karl Polanyi en tirera la conclusion que : « *Le seul but de l'échange est de resserrer le réseau de relations en renforçant les liens de réciprocité.* » (trad. 1975 p. 101) Sur cette base, il est possible de considérer que le principe de réciprocité est à l'origine de ces échanges ; mais aussi d'une division des tâches et du travail qui se trouve ainsi organisée à différents échelons pour y répondre. Le principe de réciprocité, découvert par Thurnwald à partir d'une société qu'il conçoit comme duelle, est généralisé par Malinowski à un plus large ensemble de comportements et de pratiques, qui révèlent une logique symétrique de fonctionnement. Chez Polanyi, ce principe de réciprocité est également fondé sur l'idée d'une interdépendance qui n'est pas mécanique comme dans les cas de la confrontation par la concurrence des offres et des demandes, ou sous forme administrée dans le cas des prélèvements redistributions). Elle est conçue comme une complémentarité volontairement consentie et organisée d'éléments socialement construits comme distincts par les parties prenantes de la relation. Chacun se pense et agit comme élément séparé, mais uni dans un Tout, double condition de sommation et de fragmentation indispensable à la reproduction de chacun (Servet, 2015)<sup>7</sup>.
- 13 Dès lors, la réciprocité suppose le commun et sa reconnaissance comme tel. Si le don est relié à la circulation, le partage inclut des actions mutualisées au cœur de la réciprocité. Il révèle des rapports d'interdépendance formant un Tout non divisé, mais bel et bien composé d'éléments liés. La fragmentation apparaît ici comme une condition indispensable à la sommation. Et l'erreur est de ne saisir que la décomposition et non le moment de composition réunion (ou l'inverse). De cette analyse de la réciprocité en lien avec le partage, se détache donc l'idée d'une interdépendance en même temps qu'un retour de l'action à l'agent. En ce sens, un lien s'impose en harmonie avec une certaine interprétation de la théorie aristotélicienne de la cité<sup>8</sup>. En effet, le besoin fonde la valeur des biens. Mais les liens sociaux préexistent au besoin : cela a été pensé comme une forme de société naturelle. Aristote reconnaît l'existence d'un « fait conforme à la nature » selon lequel les hommes ont parfois plus, parfois moins de choses qu'il faut<sup>9</sup>. Cela expliquerait la nécessité de l'échange. Cette forme d'échange existe pour « compléter l'autarcie naturelle »<sup>10</sup>. Si cet échange est lié au besoin, c'est dans une dimension éthique que ce dernier s'appréhende, indépendamment de la valeur marchande. Un échange, au sens de la justice distributive, est un échange qui a été accepté par les deux partenaires de cette relation. L'argent n'a donc qu'une valeur légale : il n'est qu'un « représentant conventionnel » du véritable fondement de la valeur à savoir le besoin qui est le lien de la communauté<sup>11</sup>. Cette dernière est la matrice du vivre ensemble, l'institution même du commun au sens de *koinôn*, supposant toujours selon Pierre Dardot et Christian Laval : « une réciprocité entre ceux qui prennent part à une activité ou partagent un mode d'existence. Ce qui est vrai d'une petite communauté d'amis visant une fin commune l'est

également, à une autre échelle, de la cité qui est orientée vers le souverain bien » (2014, p. 24).

- 14 De plus, ce que condamne Aristote, concerne le glissement qu'il identifie et qui sera réinterprété par Polanyi (1983)<sup>12</sup> entre le passage d'une « bonne » chrématistique à une « mauvaise », où l'économique échappe au contrôle du politique, lui-même sous-tendu par une éthique de la bonne ou heureuse vie<sup>13</sup>. Le Stagirite distingue en effet deux formes de l'art d'acquisition : l'un qui s'inscrit dans le cadre d'un échange nécessaire à l'autarcie naturelle ; l'autre est précisément la perversion d'une pratique naturelle puisqu'il s'agit d'échanger pour en tirer un gain. Cette acquisition, en tant que captation d'un surplus ici sans cause, est artificielle et engage un processus sans limites. Elle dénature le travail de création et de production. Dans cette forme pervertie de la chrématistique, l'art d'acquisition des *chremata* (les richesses mobiles), créé initialement par et pour les besoins du collectif et à l'exercice de droits personnels dans la communauté, devient un mode d'acquisition autonome. L'argent engendre lui-même l'argent ; une procréation contre nature.
- 15 Dans le langage des interprétations contemporaines institutionnalistes de la monnaie (Théret, 2007), la mauvaise chrématistique peut être perçue comme une dimension dominatrice de la monnaie, s'opposant au principe polanyien de réciprocité. Dans le triptyque formulé par Blanc (2013 b), il s'agit d'un idéal type de monnaie lucrative, distincte des monnaies publiques ou citoyennes. En quoi les monnaies locales complémentaires permettent-elles d'illustrer notre interprétation de la réciprocité et du partage ?

## 4. Application au cas des monnaies locales complémentaires

- 16 Support de la relation financière entre dettes et créances, la thèse sur laquelle nous nous appuyons est que la monnaie peut également s'appréhender comme une reconnaissance de l'interdépendance d'une communauté. L'hypothèse de départ, conforme en ce sens aux analyses contemporaines des institutionnalistes, est que dans toutes les sociétés la monnaie fait lien. « Anthropologiquement et historiquement, les relations financières sont des liens – au sens d'un attachement – entre les membres d'une communauté. Il suffit de rappeler l'étymologie de termes comme « obligation » ou sa traduction anglaise « bond », pour retrouver dans « obligation » la racine « lig », autrement dit une ligature, et dans « bond » le double sens financier d'obligation, mais aussi de rapport de servitude » (Servet, 2012, pp. 364- 365). Lors du transfert de biens, services ou créances, l'acheteur et le vendeur, le débiteur et le créancier, le donneur et le receveur ne se conçoivent pas séparément à travers des actes dissociés. Mais ils se saisissent directement dans une relation qui n'est pas « la position relative de l'un par rapport à l'autre » (367). Les monnaies ne sont pas nécessairement des contreparties de bien ou de service, mais, au sein de communautés, elles s'inscrivent comme institution de l'interdépendance. Chaque acte auquel la monnaie participe ne fait sens que par rapport à l'ensemble des liens qu'elle tisse, retisse et dénoue (Swaton, 2013).
- 17 Dès lors, la monnaie revêt une double dimension, « verticale et horizontale » : elle est à la fois le lien qui unit et ordonne les membres et leurs activités, « permettant de réaliser non seulement des relations d'alliance, mais aussi de filiation intergénérationnelle »

(Warnier, 2011). Cette fois-ci, l'archaïsme de la monnaie s'entend au sens de son essentialisme supposé : non comme un « vestige », mais comme un « fondement essentiel commun à l'ensemble des sociétés humaines » (Servet, 2012, pp.20-21). À ce titre, la monnaie possède des caractéristiques communes pouvant éclairer nos pratiques, de manière explicite ou cachée, voire inconsciente. Dans cette nouvelle perspective, la comparaison entre les sociétés apparaît sous un jour nouveau, et la monnaie y fait figure d'« institution universelle ». Elle est symbole permettant de faire lien, comme celui qui unit monnaies locales, développement durable et pratiques solidaires de l'économie. Elle incarne une complémentarité volontaire d'actions humaines, dont l'interdépendance n'est pas subie, mais recherchée. Comme le souligne Christian Laval (2016) la construction de ces communautés, instituée par débat entre leurs membres, les distingue des formes traditionnelles de communauté.

- 18 C'est précisément une manière de caractériser les monnaies sociales, complémentaires, alternatives<sup>14</sup> ou citoyennes (Blanc, 2006, 2013a, Fare, 2016) présentées, comme bases d'un développement local et solidaire. D'après la typologie de Blanc (2011), il existe trois idéaux-types de monnaies complémentaires : celles qui sont corrélées à un projet territorial sans aucune visée de souveraineté monétaire, mais au contraire soumises à une autorité publique locale qui affirme ainsi le contrôle et la captation des ressources ainsi qu'une finalité redistributive ; celles qui sont mises en œuvre dans des communautés de projets avec des finalités sociales notamment ; et enfin celles qui sont liées principalement à des projets économiques ou à un système productif, mais pas nécessairement à finalité lucrative, bien qu'inscrite dans une logique de marché. Sont d'office exclues de ce triptyque à la fois les monnaies nationales et celles exclusivement commerciales ne respectant pas ce qui pourrait faire office de traits distinctifs des monnaies complémentaires : l'implantation par la société civile, l'ancrage souvent local et l'engagement dans des processus démocratiques traduisant une réappropriation citoyenne. Pour Seyfag et Longhurst (2012), il existe quatre principaux types de monnaies complémentaires parmi lesquels le service de crédit, les systèmes d'échanges mutuels dont les SEL, les monnaies locales et enfin un système particulier d'échange lié au marché (*Barter Markets*)<sup>15</sup>.
- 19 Sans dresser une typologie détaillée, il est possible de remarquer que ces monnaies, au-delà de leurs différentes appellations, se présentent comme des bons dont le pouvoir d'achat est en grande partie déterminé par la monnaie légale du pays qui, elle, connaît un pouvoir libératoire obligatoire. Cette relation avec la valeur de la monnaie nationale se fait directement quand il y a change avec celle-ci, qui permet de les mettre en circulation ; ce change permet en conservant la contrevaletur de la monnaie locale de la gager (alors que les monnaies nationales ou fédérales ne le sont pas et sont créées pour l'essentiel *ex nihilo* par le crédit bancaire). La relation est indirecte, par exemple dans les systèmes d'échange locaux où il n'existe pas de relation de change, mais dont les membres apprécient bien souvent mentalement le coût d'une transaction en référence implicite à la monnaie nationale (ou fédérale). Toutefois quand l'appréciation des services dans un système d'échange local se fait sur la base de l'équivalence horaire de toutes les activités, le rapport avec la monnaie nationale ou fédérale est distendu. Contrairement aux monnaies comme le CFA, l'euro, le dollar, le yen ou la livre, chacun peut accepter ou refuser le paiement et l'estimation dans les monnaies complémentaires.
- 20 Quand elles sont acquises contre la monnaie légale du pays, une fois qu'elles l'ont été, elles ne peuvent pas être reconverties dans la monnaie d'origine, sauf pour les

prestataires de biens et services qui les reçoivent de leurs clients<sup>16</sup>. En d'autres termes, ces monnaies complémentaires visent à être dépensées et ainsi à circuler le plus possible, en apportant une liquidité vertueuse à la génération de revenus dans l'économie locale et privilégiant aussi des circuits courts et contribuant à ce niveau à produire le volume de liquidités nécessaire au bien-être de la communauté et à travers celle-ci de chacun de ses membres. Même si les monnaies locales complémentaires n'entrent pas dans un processus de création monétaire additionnelle sur la base du crédit, il est erroné de penser que les monnaies locales n'ont pas de lien avec la production. Leur circulation peut stimuler l'économie locale de production, par une dynamique de la demande et des revenus. On estime qu'elle circule entre quatre et six fois plus vite que les monnaies nationales ou fédérales. L'effet de l'accélération de la vitesse de circulation d'une monnaie engendre un accroissement du volume de moyens de paiement disponible ; avec l'effet sur l'économie dite « réelle » consécutif.

- 21 Comment expriment-elles un renouveau de la réciprocité et du partage ? Dans la classification de Jérôme Blanc (2013), c'est principalement le deuxième idéal type des monnaies complémentaires, à savoir celui des monnaies dites « sociales », qui met en œuvre le principe de réciprocité, indépendamment du territoire sur lequel elles évoluent et sans nécessairement se référer à des projets économiques. De notre point de vue, les monnaies complémentaires supposent l'existence de groupes tissant chacun des relations de débit et de crédit entre leurs membres, ou émettant le moyen assurant entre eux les règlements. Si le groupe bénéficie d'une capacité d'autonomie monétaire, cela peut lui permettre de créer *ex nihilo* sa monnaie, lors de l'avance initiale offerte à ses membres. Le gage de cette monnaie n'est donc pas extérieur au groupe dans ce cas. Il est constitué par le volume d'activités qu'elle engendre. C'est ce qui caractérise les monnaies locales basées sur un crédit inter-entreprise comme en Suisse le WIR dont la création remonte aux années 1930 (Vallet, 2015) ou les nouvelles monnaies de ce type en Italie, dont en 2010 la première a été le Sardex (Amato, 2016). Et quand il s'agit d'une simple acquisition au pair de monnaies complémentaires contre la monnaie centrale<sup>17</sup>, il y a *a priori* simple substitution d'une monnaie à l'autre, mais pas de pouvoir d'acquisition additionnelle qui serait fondé sur une dette réciproque reconnue des membres grâce à une monnaie créée *ex nihilo*. Reste aussi à savoir alors comment la banque pourrait utiliser le dépôt qu'elle reçoit en contrepartie de la création monétaire du groupe<sup>18</sup>. On peut imaginer une utilisation solidaire du fonds comme l'acceptation par un service communal pour payer des services (l'accès à une crèche, à des prestations culturelles ou sportives par exemple). Les utilisateurs du service remettant de la monnaie locale, la municipalité disposera de monnaie locale qu'elle peut redistribuer aux personnes manquant de ressources. Une telle initiative peut encourager les citoyens ayant le souci des "pauvres" à payer avec cette monnaie locale les services municipaux puisqu'ils savent qu'alors la monnaie va bénéficier à l'intégration sociale<sup>19</sup>.
- 22 De fait, dans l'usage des monnaies par les membres du groupe, il importe d'être attentif à un certain nombre de nuances. Premièrement, si l'utilisateur de la monnaie peut bénéficier d'une réduction de prix quand il règle avec cet instrument ou que la monnaie est acquise avec une décote afin d'encourager ce change et son usage, alors une dynamique de la demande peut apparaître en raison d'un pouvoir d'achat accru au sein de la communauté de paiement au bénéfice des usagers de la monnaie locale. Deuxièmement, si une municipalité distribue des aides en monnaie locale, celles-ci étant financées par l'impôt, il y a antérieurement prélèvement fiscal et avec celle-ci

redistribution. On ne parle donc pas ici de création monétaire, mais de conversion. Troisièmement, lorsqu'existe un système dit « de fonte », impliquant que les détenteurs de la monnaie locale s'acquittent d'un prélèvement sur la valeur de la monnaie (par apposition d'un tampon ou d'un timbre, ou sur un compte informatisé en cas de paiement par message informatique ou téléphonique), pour continuer à l'utiliser au bout d'un certain temps, il n'y a pas non plus création monétaire. Ce prélèvement du groupe fait alors l'objet d'un usage collectif soit par une distribution de monnaies, soit pour couverture de frais de fonctionnement. Il y a en quelque sorte appropriation d'une partie de la valeur de la monnaie par le groupe tout entier ; qui peut s'apparenter à une mise en commun (Servet et Moerenhout, 2015). Enfin, aux antipodes, quand le bon d'achat en monnaie locale n'est pas matérialisé par un titre de paiement et que les transactions se font par une reconnaissance de dette de l'acquéreur vis-à-vis de celui qui cède un bien ou accomplit un service (par exemple naguère sous forme d'une sorte de chèque rempli lors de chaque transaction, aujourd'hui de plus en plus sous forme d'un message téléphonique ou informatique enregistrant débit et crédit), l'utilisation de l'unité de compte monétaire locale donne la possibilité de dettes et de créances réciproques formées au moment de l'échange. Cette dette permet alors une création monétaire.

- 23 Toutefois, notons que les dettes et les créances de chacun des membres sont *de facto* validées au niveau du groupe utilisant cette monnaie. Nous sommes donc bien là dans un processus de financement activé à partir d'une dette individuelle, mais collectivement reconnue comme initiant le processus (Servet et Moerenhout, 2015). Dès lors, la dette peut se situer à un double niveau : lors de l'adhésion au groupe s'il autorise un certain volume de dépenses pour chacun de ses membres indépendamment de tout paiement initial ; mais aussi dans les relations interindividuelles qui constituent chacune des transactions entre membres. À ce titre, le cas des monnaies fondantes est particulièrement intéressant (voir encadré 1).

#### **Encadré 1. Les monnaies fondantes**

Conceptualisé par Silvio Gesell dans son *Ordre économique naturel* (1916) et expérimenté à partir de 1931 jusqu'à leur interdiction en 1932 par les autorités publiques dans une commune autrichienne (Wörgl), le principe des monnaies fondantes consiste en la dépréciation de leur pouvoir d'achat au cours du temps. L'acquéreur dispose d'un temps limité pour dépenser cette monnaie, au-delà duquel son utilisation fait l'objet d'une sorte de taxe par apposition d'un timbre ou d'un tampon par l'association l'émettant. Son taux varie d'une monnaie fondante à l'autre ; ainsi que ses modalités pratiques. Ce délai peut être à date fixe comme pour l'Abeille de Villeneuve-sur-Lot (tous les six mois) qui est passé d'un système de timbres à coller à celui d'un tampon apposé ; ou être un délai glissant comme pour le Sol Violette à Toulouse. La validité de celui-ci est prolongée à chaque usage de trois mois par l'inscription de la date d'usage plus 90 jours dans une série de cases figurant sur le billet. Sinon le détenteur ayant dépassé la date doit acquitter 2 centimes par sol violette (celui-ci équivalent à un euro). Cette contrainte est destinée à accroître la vitesse de circulation du billet et à ce qu'il ne soit pas thésaurisé. Cela afin que cette « fonte » (en anglais on parle de « demurrage ») induise une dynamique locale de la dépense et des revenus. Le gain pour l'association consécutive à la dépréciation de la monnaie est en général mis au service de la communauté locale. À Toulouse elle est affectée à des projets à vocation écologique ou sociale. Cette pratique peut être

comprise comme une mise en commun par transfert au bénéfice du collectif et au détriment des détenteurs privés de ces monnaies.

La complexité de la mise en place de la fonte de la monnaie a conduit les adhérents de la Mesure à Romans à suspendre la fonte puis le projet lui-même en 2016 ... après de longs débats. Quand les monnaies locales prennent une forme électronique, la dépréciation des avoirs peut se faire automatiquement chaque mois (en moyenne 0.5 %).

- 24 Dans le cas d'une monnaie complémentaire fondante, la volonté de dynamique locale entourant son usage est davantage essentielle à sa réussite. Une étude menée à Conjunto Palmeiras, un quartier périphérique et déshérité de Fortaleza, capitale de l'État du Ceara au Nord Est du Brésil, où a été créée en janvier 1998 la banque Las Palmas, montre que c'est moins le manque de monnaie qui localement fait problème que sa fuite hors du système. Pour Meyer (2012), cela explique l'endogénéisation des ressources promue à travers cette monnaie locale, à laquelle ont pu s'ajouter des « foires solidaires » régulières et une « boutique solidaire » à l'entrée de son bâtiment (pp. 53-54). Tout est fait pour que l'argent circule à l'intérieur de la communauté. D'où la faible pertinence de mesurer son impact par le seul volume d'échanges réalisés avec la monnaie locale.
- 25 En général, en Europe, contrairement à la justification souvent mise en avant par certains décideurs publics souhaitant instrumentaliser l'outil, la raison de l'essor de ces systèmes tient moins à un besoin économique pour les utilisateurs qu'à une situation où ceux-ci veulent devenir conso-acteurs ou défendre certaines identités (comme l'eusko en Pays basque français). En contexte de crise, ils contestent certaines valeurs dominantes et recherchent un autre système de valeurs. D'où l'intérêt d'une approche de ce type de pratiques d'un point de vue anthropologique.
- 26 Gaël Giraud (2014, p. 143 sq.), en analysant les fondements de la crise de 2007-2008, a montré que l'assèchement des liquidités nécessaires au bon fonctionnement des échanges des économies de production peut s'interpréter comme une destruction de la dimension de commun du crédit et de la monnaie. Cet assèchement est consécutif à une captation de la création monétaire par les banques. On voit à travers l'exemple de monnaies locales que, à partir du change avec les monnaies nationales ou en étant basées sur le crédit mutuel, leurs groupes porteurs instituent différents mécanismes permettant de répondre aux besoins de liquidités à des niveaux locaux. Pour se faire, ces monnaies ne peuvent pas être réduites à l'état d'instrument économique. Elles doivent servir à ... De fait dans près de la moitié des cas, les nouvelles monnaies complémentaires servent à acquisition de produits bio<sup>20</sup>. C'est le côté pratique de ces monnaies. Mais pour que celui-ci puisse se réaliser et le faire de manière efficace, il faut activer des dimensions politiques, sociales, etc. qui vont en quelque sorte donner corps à la monnaie dans ses spécificités essentielles. Et inversement, ces dimensions que l'on pourrait un peu rapidement qualifier de non économiques ne peuvent s'incarner que si elles servent à des relations utiles d'échange, de redistribution, de financement de la production et si elles en sont en quelque sorte directement et indirectement des supports et des promoteurs.

## 5. Conclusion

- 27 Pour conclure, soulignons que les monnaies citoyennes de proximité incitent à consommer local, éthique, bio ; mais pas nécessairement par leur utilisation comme moyen de paiement. En effet, les monnaies locales, dans la diversité des classifications possibles (Blanc, 2011 ; Seyfang *et al.*, 2012), interviennent plus comme un instrument pour sensibiliser dans une perspective d'un développement durable à la nécessité de circuits courts et à une dynamique locale des activités qu'un outil modifiant directement et profondément par leur propre usage les consommations. Leur influence par la sensibilisation des consommateurs s'exerce bien au-delà de leur usage et de leur volume en circulation. La mesure de leur impact ne peut donc pas se réduire à la seule quantification des échanges entrant dans ce circuit et aux crédits que certains systèmes apportent. Ce serait réduire ces instruments à de simples outils économiques.
- 28 Il a été tenté ici de montrer qu'il est possible de comprendre de façon fondamentalement différente les usages d'une monnaie. À travers une approche essentialiste (Servet, 2012), la monnaie peut être pensée comme une relation non pas opposant des intérêts, mais comme reconnaissant dans tout transfert monétaire l'autre à travers l'interdépendance ainsi créée, ou plus exactement les autres dans une sorte de besoin d'autrui (Lasida, 2011). Si chacun reconnaît les besoins et les intérêts d'autrui, ceux de tous seront réciproquement reconnus grâce à la recherche dans cette relation de ce qui peut apparaître comme un bien commun.
- 29 Aussi, la monnaie est pensée comme le représentant d'une totalité sociale dont elle constitue une expression essentielle (Aglietta, 1998 ; Théret, 2007). Partage et réciprocité fondent alors les interdépendances solidaires dans la reconnaissance des flux et du stock de cette monnaie citoyenne comme lien entre membres d'un groupe souverain. Selon l'intensité de cette logique d'interdépendance volontaire dépassant les intérêts particuliers, les monnaies complémentaires pourront être reconnues comme étant plus ou moins authentiquement « solidaires ». Dès lors, il serait peut-être plus judicieux de parler de crédit que de dette pour appréhender de façon positive cette relation ; car la dette évoque une relation de domination (Graeber, 2011) et le crédit une relation de confiance (Bernoux, Servet, 1997). En ce sens la monnaie peut être liée à une forme d'émancipation sociale faisant de la monnaie une « institution vivante » (Dodd, 2015).
- 30 En effet, les complémentarités actives que les monnaies locales permettent sont de nature radicalement différente de celles produites par les mécaniques de marchés fondés sur la logique des seuls intérêts particuliers en concurrence. Quand des pays ont perdu leur indépendance monétaire parce qu'ils intègrent des zones monétaires fédérales ou confédérales ou parce que leur monnaie est reliée rigidement à une autre monnaie, l'adoption de monnaies complémentaires permet de penser leurs usages en vue d'une autonomie monétaire démocratiquement organisée et gérée (en tant que commun) à des échelons variables (locaux ou régionaux)<sup>21</sup> afin de promouvoir graduellement pour de larges fractions des sociétés africaines par exemple, par leur diversité même, un développement non dépendant.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Aglietta, Michel et André Orléan (1982). *La violence de la monnaie*, Paris, PUF, 324 p.
- Aglietta, Michel et André Orléan (ed.) (1995). *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Paris, AEF/CREA, 417 p.
- Aglietta, Michel et André Orléan (ed.) (1998). *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob, 400 p.
- Aglietta, Michel, Ould Ahmed, Pepita et Jean-François Ponsot (2016). *La monnaie entre dettes et souveraineté*, Paris, Odile Jacob, 458 p.
- Alary, Pierre et Jérôme Blanc (2013). Monnaie et monnaies : pluralité et articulations, *Revue Française de Socio-Économie*, 2, n° 12, pp. 15-25.
- Amato Massimo (2016), Sardex, plus qu'une monnaie pour les PME, *Alternatives économiques*, Les Dossiers n° 006, 01/05, [<https://www.alternatives-economiques.fr/sardex-plus-quune-monnaie-pme/00011228>].
- Aristote (1993). *Politique*, traduction P. Pellegrin, Paris, GF-Flammarion, 589 p.
- Baslé Louis (1999). Note bibliographique : *La monnaie souveraine*, *Cahiers d'économie politique* n° 35, p. 132-136.
- Baron, Catherine, Petit, Ollivier et Bruno Romagny (2011). Le courant des « Common-Pool Resources » : un bilan critique, in : T. Dahou, M. Elloumi F. Molle, M. Gassab et B. Romagny (ed.), *Pouvoirs, Sociétés et Nature au Sud de la Méditerranée*, Paris/Tunis, Editions INRAT/IRD/Karthala, pp. 29-51.
- Berndt, Christian (2015) Behavioral economics, experimentalism and the marketization of development, *Economy and Society*, vol. 44 n° 4, p. 567-591.
- Blanc, Jérôme (2006) (ed.). *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales*, Rapport 2005-2006, Paris, *Economica*, 547 p.
- Blanc, Jérôme (2011) Classifying 'CCs' : Community, Complementary and Local Currencies, *International Journal of Community Currency Research* 15 (D) 4-10 [www.ijccr.net](http://www.ijccr.net) ISSN 1325-9547 <http://dx.doi.org/10.15133/j.ijccr.2011.013>
- Blanc, Jérôme (2013) a. Monnaie et monnaies : pluralité et articulations, *Revue Française de Socio-Economie*, 2013, 2, pp. 15-25.
- Blanc, Jérôme (2013) b. Penser la pluralité des monnaies à partir de Polanyi : un essai de typologie, dans Isabelle Hillenkamp et Jean-Louis Laville (sous la direction de), *Socioéconomie et démocratie, L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Érès, 2013.
- Bernoux, Philippe et Jean-Michel Servet (ed.), (1997). *La construction sociale de la confiance*, Paris : AEF/Montchrestien, 484 p.
- Bourdariat, Jean et Bruno Théret (2015). SEL, MLC, Monnaies temps, dans Jean-Philippe Magnen et Christophe Fourel, *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux Rapport à Carole Delga, 2e partie, pp. 160-175.

- Boyer, Robert (2008). Bruno Théret (sous la direction de), *La monnaie dévoilée par ses crises*, Éditions de l'EHESS, Paris, 2007, *Revue de la régulation* [En ligne], 3/4 | 2e semestre/Automne 2008, URL : <http://regulation.revues.org/4813>
- Breton, Stéphane (2000). Le monde de la dette, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 6, pp. 1361-1366
- Breton, Stéphane (2002). Présentation : monnaie et économie des personnes. *L'Homme*, n° 162, numéro spécial « Questions de monnaie », Breton, Stéphane (ed.), p. 13-26.
- Caille, Alain (1978). Valeur et gratuité ; l'illusion de la mesure rationnelle en économie, dans *Économie*, Publication de l'Institut économique du Roussillon, Université de Perpignan, 284 p., pp. 5-53.
- Caille, Alain (1987). Monnaie des sauvages et monnaie des modernes. *Bulletin du M.A.U.S.S.* n° 21, pp. 143-150.
- Caille, Alain (2002). Quelle dette de vie ?, *L'Homme*, vol. 162, p. 243-254.
- Dardot, Pierre, Christian Laval (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, La Découverte, Paris, 600 p.
- Dissaux T., [s. d.], *Financement du développement local des économies populaires africaines : potentialités des innovations monétaires*, Thèse en cours de doctorat en économie, université Lumière Lyon 2.
- Dodd, Nigel (2014). *The social life of money*, Princeton University Press, 456 p.
- Dodd, Nigel (2015). Redeeming Simmel's money *HAU : Journal of Ethnographic Theory*, 5 (2). pp. 435-441.
- Dupuy, Jean-Pierre (2011). *L'Avenir de l'économie : sortir de l'écomystification*, Paris, Flammarion, 291 p.
- Fare, Marie (2016). *Repenser la monnaie. Transformer les territoires, faire société*, Paris Éd. Charles Léopold Mayer, 107 p.
- Giraud, Gaël (2014). *Illusion financière. Des subprimes à la transition écologique*, Troisième édition revue et augmentée, Paris, Ed. de l'Atelier/Ed. ouvrière, 256 p.
- Graeber, David (2011). *Debt : The First Five Thousand Years*, Brooklyn New York, Melville House, 534 p.
- Grenier, Jean-Yves (2000). Penser la monnaie autrement, *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 6, pp. 1335-1342.
- Guyomart J.-C., 2013, De l'Etat-souverain à la souveraineté subsidiaire des monnaies locales complémentaires, *Revue Française de Socio-Économie*, 2, n° 12, pp. 51-68.
- Hillenkamp, Isabelle et Jean-Michel Servet (ed.) (2015). *Le Marché autrement*, Garnier, Paris, 302 p.
- Lasida, Elena (2011). *Le goût de l'autre*, Paris, Albin Michel, 326 p.
- Laval, Christian (2016). « Commun » et « communauté » : un essai de clarification sociologique, *Sociologies* [En ligne], Dossiers, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ? <http://sociologies.revues.org/5677>
- Lordon, Frédéric (2000). La légitimité au regard du fait monétaire, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 55e année, n° 6, pp. 1343-1359.

- Loty, Laurent, Perrault Jean-Louis et Ramon Tortajada (sous la direction de) (2014). *Vers une économie humaine ? Desroche, Leuret, Lefebvre, Mounier, Perroux au prisme de notre temps*, Paris, Hermann, 616 p.
- Magnen, Jean-Philippe et Christophe Fourel (ed.) (2015). *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, Paris, Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux, Rapport à Carole Delga, 306 p. [version réduite publié avec Meunier Nicolas, Lormont, Bord de l'eau, 2015, 265 p.]
- Malinowski, Bronislaw (1926). *Crime and Custom in Savage Society*, Londres, Routledge et P. Kegan, Traduction, Le Crime et la coutume dans les sociétés primitives, dans *Trois Essais sur la vie sociale des primitifs*, trad. de S. Jankélévitch, Paris, Payot, 115 p.
- Marcovitch, Aude (2000). La monnaie souveraine, sous la direction de Michel Aglietta et André Orléan, *Economies et sociétés*, série Oeconomia Histoire de la pensée économique n° 30, 7/2000 (juillet) Revue des livres, pp. 175-179.
- Meyer, Camille (2012). Les finances solidaires comme biens communs durables : étude de cas de la Banque communautaire de développement Palmas (Brésil), Université libre de Bruxelles, Faculté des sciences sociales et politiques, Master en sciences de la population et du développement, 127 p. [<http://new.lucpire.eu/prix-vanthournout-2012/>].
- Monnerie Denis, (2002). De l'argent moderne et des monnaies traditionnelles en Mélanésie, Compte rendu de David Akin, Joel Robbins (eds), (1999), *Money and Modernity. State and Local Currencies in Melanesia*, ASAO Monograph # 17. Pittsburgh, Pittsburgh University Press 1999. in *L'Homme* n° 162, avril-juin 2002, pp. 271-278.
- Morvant-Roux, Solène et Jean-Michel Servet (2014). Digression on the relations between anthropology and economics on the topic of 'primitive' currencies. A page in the history of thought, dans *Economics and other branches - In the shade of the oak tree*, London Pickering & Chatto, London.
- Ostrom, Elinor, Dietz, Thomas, Dolsak N., Stern Paul C, Susan Stonish et Elke U Weber (sous la direction de) (2002). *The Drama of the commons*, Washington DC, National Academy Press, 534 p.
- Ostrom, Elinor (2005). *Understanding Institutional Diversity*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 376 p.
- Piron, Sylvain (2002). La dette de Panurge, *L'Homme* 162, pp. 255-270.
- Polanyi, Karl [1950] (2014). « The contribution of institutional analysis to the social sciences », in : Karl Polanyi, *For a New West*, ed. by Giorgi Resta and Mariavittoria Catanzariti, Polity, pp. 55-66.
- Polanyi, Karl [1944] 1983. *La Grande Transformation. Aux origines politique et économiques de notre temps*, trad. Paris, Gallimard, préface de Louis Dumont, 448 p.
- Polanyi, Karl et Conrad Arensberg [Neale Walter] (éditeurs) ([1957]1975). *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie [Trade and market in early empires]*, préface Godelier Maurice, trad. Paris : Larousse, 348 p.
- Polanyi, Karl (2008). *Essais*, [édité par J. Maucourant et M. Cangiani], trad. Paris, Le Seuil, 592 p.
- Polanyi Karl (2011), *La subsistance de l'homme*, [trad. Bernard Chavance] Paris, Flammarion, 420 p.
- Ponsot, Jean- François et Guillaume Vallet (2013). Small is beautiful ?, *Revue Française de Socio-Economie*, 2, pp. 27-50.

Rifkin Jeremy (2014). *The zero marginal cost society*, trad. fr. 2014 *La nouvelle société du coût marginal zéro. L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*, Paris, Les Liens qui libèrent, 510 p.

Saiag, Hadrien (2011). *Le trueque argentin au prisme de la dette : une socioéconomie des pratiques monétaires et financières*, Thèse de doctorat en économie, Université Paris Dauphine. [parue sous version revue 2015, Paris, ed. Karthala, 304 p.].

Seyfang Gill, Longhurst Noel, 2013, Growing green money ? Mapping community for sustainable development, / *Ecological Economics*, 86, pp. 65-77.

Servet, Jean-Michel (2012). *Les monnaies du lien*, Lyon, PUL, 250 p.

Servet, Jean-Michel (2013)a. Monnaie : quand la dette occulte le partage, *Revue Française de Socio Economie*, 2 semestre, 12, pp. 125-147.

Servet, Jean-Michel (2013)b. Le *Chicago Plan* revisité par les monnaies complémentaires, le microcrédit solidaire et les tontines, in : Hours Bernard, Ould-Ahmed Pépita (sous la direction de), *Dette de qui, dette de quoi ? Une économie anthropologique de la dette*, Paris L'Harmattan, pp. 45-71

Servet, Jean-Michel (2015). La monnaie et la finance comme un « commun », Note de l'Institut Veblen pour les réformes économiques, mai.

Servet, Jean-Michel et Tom Moerenhout (2015). Incompatibility and Complementarity of the Chicago Plan and Alternative Monetary and Financial Mechanisms, in : Bernard Hours, Pepita Ould Ahmed (ed.), *An Anthropological Economy of Debt*, London, Routledge

Swaton, Sophie (1998). *Economie et politique chez Aristote*, mémoire de maîtrise universitaire, sous la direction de Mathiot J., Université de Provence.

Swaton, Sophie (2013). Les Monnaies du lien, Jean-Michel Servet, Presses Universitaires de Lyon, *Oeconomia*, pp. 165-173.

Swaton, Sophie. (2017), Pourquoi l'argent ne schtroumpfe-t-il pas le Bonheur ?, Une interprétation aristotélicienne de l'usage de la monnaie, In Dacheux E. (sous la direction de), *La Planche et le Billet. La monnaie au miroir de la BD*, Paris, Connaissances et savoirs, 166 p.

Testart, Alain (sous la direction de) (2001). *Aux origines de la monnaie*, Paris, Ed. Errance, 114 p.

Théret, Bruno (sous la direction de) (2007). *La monnaie dévoilée par ses crises*, Paris, Éditions de l'EHESS, 510 p., 294 p.

Théret, Bruno et Wojtek Kalinowski (2012). De la monnaie unique à la monnaie commune. Pour un fédéralisme monétaire européen, Paris, Institut Veblen [[http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/federalisme\\_monetaire-2.pdf](http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/federalisme_monetaire-2.pdf)].

Thurnwald, Richard (1916). Banaro Society. Social Organization and Kinship System of Tribe in the Interior of New Guinea, *Memoirs of the American Anthropological Association* III (4), Oct.-Dec., 141 p. [Reprint New York, Kraus Reprint Corp. 1964]

Thurnwald, Richard (1937). *Economics in Primitive Communities*, London, Oxford University Press, XIV-309 p., Traduction française, *L'Economie primitive*, Payot, Paris, 390 p.

Vallet, Guillaume (2015). Le WIR en Suisse : la révolte du puissant ?, *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, mis en ligne le 20 décembre 2015. URL : <http://regulation.revues.org/11463>.

Warnier, Jean-Pierre (2011). Biens aliénables, biens inaliénables et dette de vie. Autour de Annette Weiner, Contribution au Séminaire Souveraineté monétaire, document de travail, ouvrage à paraître sous la direction de Bruno Théret, 25p.

## NOTES

1. Cette affirmation suppose de ne pas réduire la monnaie à une chose intermédiaire et d'inclure les liens de dette. Une vision totalement chosifiée de la monnaie et l'occultation de l'endettement comme constitutif des pratiques monétaires expliquent pourquoi Testart (2001 p. 43) conteste l'hypothèse du lien entre origines de l'humanité et de la monnaie avancée par Karl Polanyi notamment. Pour une critique de l'approche économiste de la monnaie y compris chez certains anthropologues par Karl Polanyi, voir Polanyi 1950 p. 56-57. Sur son interprétation de la monnaie comme système sémantique, voir Polanyi trad. 2008 p. 221 sq., trad. 2011 p. 163 sq.
2. Cela est particulièrement flagrant dans l'interprétation par Daniel de Coppet de la monnaie des Aré aré, ayant forme de monnaie de perles ou de dents de dauphin. Lors de funérailles, ces monnaies seront ensuite rendues à celles et ceux qui les ont offertes lors d'une fête funéraire de retour qui aura lieu dans les deux ou trois ans suivants. Coppet y perçoit l'idée d'une circulation et le principe d'une dette sous forme de don et de contre don.
3. Pour le sens à donner ici à « communauté », à son élaboration et à son inscription dans la modernité, voir : Laval 2016.
4. Hillenkamp, Servet 2015 « Introduction » p. 47.
5. Voir aussi p. 185-188, 191-192, 196,
6. Thurnwald 1916 p. 275, 279, 285, 338, 374.
7. Parmi les multiples publications sur les monnaies dites « primitives » comme tissus de relation, on lira avec intérêt Monnerie 2002.
8. Voir Swaton, 1998, 2017 à paraître.
9. *Politique*, 1257 b, §4.
10. *Ibid.*, §6.
11. *Ibid.*
12. Polanyi, 1983, pp. 100-101, écrit à propos d'Aristote : « Seul un esprit doté d'un génial bon sens pouvait soutenir, comme il le fit, que le gain était un mobile particulier à la production pour le marché, que le facteur argent introduisait un nouvel élément dans la situation, et que, néanmoins, aussi longtemps que les marchés et l'argent étaient de simples accessoires pour un ménage par ailleurs autarcique, le principe de la production d'usage pouvait opérer ». Voir aussi Polanyi 2008.
13. *Politique*, I, 9, 1257 a, §9.
14. Dans un débat sur *Monnaies locales, des monnaies d'avenir ?*, notamment avec Jean-François Ponsot (Université de Grenoble), Olivier Pastré a contesté l'usage du qualificatif « alternatif » qui leur est souvent appliqué en faisant la comparaison avec un courant électrique alternatif (Transmission 11 juillet 2015, LCP Public Sénat <http://replay.publicsenat.fr/vod/le-debat/monnaies-locales,-des-monnaies-d-avenir-/jerome-florenville,jean-philippe-magnen,jean-francois-ponsot,olivier-p/177996>). La restriction du sens de l'idée d'alternative se justifie mal dans la mesure où l'on parle par ailleurs de médecine alternative ou de peine alternative. Que les consommateurs ne puissent les utiliser que dans un réseau particulier de prestataires de biens et services et ne puissent pas les reconverter en fait bien des instruments d'usage tout à la fois complémentaire et alternatif et dans une perspective que l'on peut dire citoyenne ou sociale...
15. Pour un ordonnancement temporel de l'apparition des différents types de monnaies complémentaires, voir Fare 2016 p. 24-35 ;
16. Notons qu'en France la loi sur l'ESS adoptée fin juillet 2014, en particulier l'amendement de son article 16, a introduit le principe d'une reconnaissance de ces monnaies comme titre de paiement, dès lors que leur émission relève de l'initiative de structures appartenant au secteur reconnu comme étant l'économie sociale et solidaire. Bien que n'ayant pas de pouvoir libérateur,

elles peuvent ainsi servir au paiement de services culturels ou sportifs municipaux par exemple ... pour autant que les associations demandent cet agrément et que les comptables publics n'aient pas une vision restrictive de la nouvelle loi.

17. C'est le cas de la plupart des monnaies locales appuyées par des autorités municipales en France. Sur ces expériences, voir notamment les exemples de Toulouse avec le sol-violette et de Nantes. Magnen et al., 2015.

18. Pour autant que la réglementation bancaire autorise que la somme mise en dépôt comme garantie de l'émission monétaire puisse faire l'objet d'un prêt et ainsi servir à des projets à caractère solidaire, éthique, etc. Pour que l'organisation faisant le dépôt ait cette capacité légale, il faudrait qu'elle soit reconnue par les autorités de régulation comme pouvant octroyer des crédits. Pour autant sans disposer de façon autonome de la somme même, grâce à un accord de partenariat avec la banque ou une garantie d'une autre organisation de la finance solidaire voire d'une collectivité territoriale, à l'instigation directe de l'association gérant la monnaie locale, comme le suggèrent dans des échanges privés Marie Fare de l'université de Lyon et Dante Edme-Sanjurjo de la monnaie eusko, l'établissement bancaire pourrait faire un prêt ayant ses caractéristiques tout ne mobilisant pas directement la somme afin que la valeur du gage reste constante. Dans la mesure où le retour de la monnaie locale pour être changée en euro subit une décote, le montant de cette dernière devrait logiquement pouvoir être utilisé par l'association.

19. Sur les potentialités de l'usage redistributif et fiscal des monnaies territoriales et complémentaires voir : Théret, Kalinowski, 2012 et Bourdariat, Théret, 2015.

20. Voir par exemple la carte des usages possibles de la monnaie Léman à Genève et en France voisine [<http://monnaie-leman.org/ou-depenser-mes-lemans/>] ou du sol violette dans région de Toulouse [<http://www.sol-violette.fr/prestataires/la-carte-des-prestataires-2>]

21. Pour ce qui est de l'Afrique subsaharienne, voir la thèse de doctorat en économie de Tristan Dissaux, sous la direction de Jérôme Blanc. Ses recherches de terrain en cours portent notamment sur l'expérience de Mombasa au Kenya (Bangla Pesa).

## RÉSUMÉS

L'application des communs au-delà du champ de l'environnement permet sa redécouverte et son application y compris au champ monétaire. Cela permet de revisiter le concept de réciprocité tel qu'introduit par l'ethnologue Richard Thurnwald. L'application porte sur les monnaies locales complémentaires.

Using the commons towards the environmental field leads to a new perspective in the monetary field. Doing so, we propose a new interpretation of the concept of reciprocity as introduced by ethnologist Richard Thurnwald. The application relates to complementary local currencies.

## INDEX

**Mots-clés :** communs, réciprocité, échange, monnaies locales complémentaire

**Keywords :** commons, reciprocity, exchange, complementary local currencies

## AUTEURS

### **JEAN-MICHEL SERVET**

Professeur honoraire, IHEID, Genève et chercheur associé Triangle, ENS, Université Lyon 2. jean-michel.servet@graduateinstitute.ch

### **SOPHIE SWATON**

Maître d'enseignement et de recherche, Institut de Géographie et Durabilité (IGD), Groupe Humanités environnementales, Université de Lausanne sophie.swaton@unil.ch